

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Proximité – Médiathèque
JC.Guibert - ABO
N° 2018-D- 85

**DECISION PAR SUBDELEGATION
D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**L'ALPHA : CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC L'ASSOCIATION DU FILM COURT
D'ANGOULEME**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017, portant délégation d'attributions du conseil au Président, modifiée par les délibérations n°186 du 30 mars 2017 et n°522 du 18 octobre 2017,
- VU, l'arrêté n°82 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD en sa qualité de conseiller délégué, membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention de partenariat passée entre l'association Festival du Film Court d'Angoulême (FFCA) située 24 rue des 3 Notre Dame 16000 ANGOULEME et GrandAngoulême pour la médiathèque l'Alpha située 1 rue Coulomb 16000 ANGOULEME, dans le cadre de la 15^{ème} édition du festival qui se déroulera du 25 au 28 avril 2018.

Article 2 – La présente convention a pour objet de définir les modalités administratives, techniques et financières du partenariat pour la diffusion par l'Alpha d'une partie des courts métrages proposés lors du « Festival du Film Court d'Angoulême ».

Article 3 – La présente convention est conclue à compter du 1^{er} mars 2018 jusqu'à la clôture du « Festival du Film Court d'Angoulême ».

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 12 mars 2018

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **20 mars 2018**
Publié ou notifié,
Le **20 mars 2018**